Entre coming out et dévoilement.

La composante de l'identité sexuelle dans les enquêtes sur les processus de reconnaissance institutionnelle de l'homosexualité.

Par Marta Roca i Escoda



Illustration : chrismetcalf, « Gay », 25.4.1996, Flickr (licence Creative Commons).

Cet article retrace une suite de réflexions et d'embarras qui sont issus de mon travail de thèse et qui concernent la question de la confidentialité et de l'autocensure du chercheur face à la révélation d'informations qui concernent l'objet étudié. La confidentialité et l'autocensure forment une part du processus de recherche, notamment lorsque le chercheur et les acteurs qu'il étudie établissent une longue interaction et nouent des rapports de confiance. La confidentialité, comprise comme la garantie donnée aux personnes rencontrées que leurs propos ne seront pas répétés (Béliard et Eideliman, 2008), a plutôt trait à la dimension déontologique de la recherche, tandis que l'autocensure du chercheur s'appuie plus sur le rapport moral que le chercheur noue avec son objet d'étude.

Tant la question de la confidentialité que celle de l'autocensure ont à voir avec une dimension éthique de l'enquête. La première serait de l'ordre d'une *garantie* éthique et la deuxième d'une *attitude* éthique. Ces deux questions ont traversé mon expérience d'enquête souvent sous forme de dilemmes éthiques fort présents au cours de la recherche. D'abord, le dilemme éthique portait sur les « données », en confrontant le chercheur à la dimension sociopolitique de son savoir et à la manière d'en rendre compte sur la scène politique (Sakoyan, 2008). L'interrogation concernait ici la transmission des informations que le chercheur possède mais dont il estime qu'elles pourraient porter préjudice à des acteurs sociaux et politiques qui participent de son objet d'enquête. Cette interrogation pose ensuite la question de l'autocensure du chercheur, autocensure qui trouverait à se justifier au regard de l'éthique de la transmission et en vertu d'un souci pour les conséquences indésirables de la livraison de certaines informations, parfois en dépit du gain d'intelligibilité qu'elle pourrait apporter. Plus concrètement, cette crainte de trop dire, de trop dévoiler (Hassoun, 2000), amène à la question suivante : que peut-on dire d'une personne intervenant comme objet d'une enquête et jusqu'où doit-on aller dans la livraison des informations la concernant, pour autant que ces informations fassent avancer l'histoire que l'on doit raconter et lui confère une intelligibilité plus grande ?

Si on peut affirmer que c'est l'éthique de la recherche, sous le rapport de sa fiabilité et de sa véracité, qui commande d'être au plus près de la réalité à décrire, que peut-on transmettre du vécu de la personne interviewée ? Peut-on tout publier la concernant, y compris ce qu'elle n'a pas cru bon de publier elle-même dans le cadre de ses activités publiques ? La réponse à apporter à cette question n'est pas évidente lorsque le sujet à étudier est un « sujet sensible », un sujet qui potentiellement expose ceux qui y participent en tant qu'objets de l'enquête (Renzetti et Lee, 1993). En ce sens, comme l'affirment Cefaï et Amiraux,

La nature sensible du sujet se perçoit par exemple à l'aune des problèmes que pose l'intrusion dans la sphère privée ou dans le récit d'expérience personnelle. Elle s'exprime également dans la difficulté du chercheur à se positionner par rapport à des phénomènes « déviants » ou des comportements « marginaux » :

éviter les risques de confusion des sentiments, les jugements, ne pas heurter, blesser ou offenser ses interlocuteurs, préserver leur réputation et leur sécurité, s'assurer qu'ils ne pâtiront pas du passage de l'enquêteur. (Cefaï et Amiraux, 2002)

En ce qui me concerne, je vais me concentrer sur la question du dévoilement d'« informations » dont la publicisation peut être jugée comme portant atteinte à la « vie privée » des hauts dirigeants de sphères politiques et administratives.

L'éthique dans la recherche est ici appréhendée dans son sens le plus pratique, telle qu'elle intervient nécessairement dans la démarche de l'enquête, processus qui implique des choix à faire, des positionnements spécifiques du chercheur face à son objet d'étude, notamment des choix théoriques et épistémologiques (Bouillon, Fresia et Tallio, 2005). Selon plusieurs auteurs, l'orientation épistémologique et le positionnement éthique dans la recherche apparaissent inséparables[1]. En effet, selon la façon d'appréhender et de traiter l'objet d'étude, avec un certain engagement théorique et méthodologique, la question de l'anonymat et de la confidentialité ne se posent pas de la même manière ni avec la même force. Les questions d'anonymisation se posent avec une acuité différente selon que l'on s'autorise ou non à être critique, à dévoiler les secrets, à dénoncer certaines pratiques ou certains fonctionnements des institutions (Béliard et Eideliman, 2008).

La posture ici choisie consiste à accorder la priorité au registre de la compréhension sur ceux de la dénonciation et du dévoilement. En ce sens, je voudrais formuler une suite de questions qui se posent essentiellement à qui s'est engagé à suivre une perspective d'ethnographie historique à propos d'un objet en devenir. Lorsqu'on adopte une telle démarche et que l'on veut rendre compte des événements qui se sont déroulés dans un passé fort proche, il est nécessaire de tenir compte du fait que le sujet de l'enquête concerne un processus juridico-politique qui reste d'actualité et qui n'a pas atteint son terme. À partir de ce cadre, je voudrais apporter quelques réflexions sur le rapport entre la production des savoirs en sciences sociales et la gestion de leur restitution, de leur réception et de leur éventuel mésusage dans l'espace de l'action et de la décision politique (voir notamment Cefaï et Amiraux, 2002). Plus concrètement, il

s'agit de réfléchir aux problèmes éthiques qui se posent à la croisée de la visée d'objectivité propre à la démarche scientifique et du rôle (ainsi que de l'engagement possible) du chercheur dans le processus politique investigué, sans négliger les attentes sociales dont la recherche fait l'objet (Cantelli, 2007). Les questions qui se posent ici ont trait à l'anticipation de la diffusion et de la réception des « résultats » de l'enquête. Cette anticipation et ses « résultats » varient avec la façon dont le chercheur conçoit son métier, mais, quoi qu'il en soit, comme le remarque Daniel Cefaï, la question suivante se pose : « Comment le chercheur, endossant les rôles de militant, de témoin, d'avocat, de journaliste ou d'archiviste, peut-il contrôler les effets de la publicisation de son discours scientifique ? » (Cefaï, 2002).

Sans vouloir verser dans l'autocritique, je vais revenir ici sur quelques problèmes qui ont marqué mon travail d'enquête, dans le cours de la recherche ou à l'issue de cette dernière. Loin d'être idiosyncrasiques, ceux-ci sont d'une certaine manière présents dans toute activité de recherche en sciences sociales, car, comme le souligne Daniel Bizeul,

Tout travail d'enquête comporte des décisions d'ordre moral et déontologique. Un des principes les plus usuels et les plus largement acceptés est ainsi de ne pas nuire aux personnes étudiées. D'où les diverses précautions pour éviter d'intimider, de provoquer, de séduire, de piéger ; d'où l'attention à garder pour soi ce qui est confié, à mettre à l'abri les documents compromettants, à respecter l'anonymat des lieux et des personnes au moment de publier. (Bizeul, 2007)

L'éthique de la transmission : la question de la confidentialité.

Dans mon enquête de terrain et dans l'écriture de ma thèse, laquelle portait sur la reconstruction de l'histoire du processus d'institutionnalisation des couples homosexuels dans le canton de Genève, j'ai été amené à faire des arbitrages relatifs à la vie privée de certaines personnes. Ainsi, dans certains cas, il m'est arrivé de taire leur homosexualité. Pourtant, cette composante identitaire et expérientielle était au cœur de mon enquête, puisque je m'efforçais de relier les

changements existentiels auxquels avaient dû faire face les personnes, spécialement en raison de l'irruption du sida, avec l'évolution des revendications homosexuelles et de leur réception dans l'espace public et politique.

Ici, il me faut rapidement dire quelques mots de la nature de mon enquête, afin de mieux faire voir comment la question de la confidentialité intervenait. Afin d'inscrire les demandes d'institutionnalisation des couples homosexuels dans une séquence d'événements plus longue et d'en comprendre l'émergence, j'ai tourné mon regard sur l'*épreuve* qu'a constitué l'arrivée de l'épidémie du sida, tant pour la communauté homosexuelle que pour les acteurs publics. À partir de là, et suivant les réponses apportées à cette crise sanitaire et sociale, j'ai rencontré les exigences normatives et les contraintes pratiques qui ont accompagné la mise en place d'un cadre de politique de prévention, apparu dès le milieu des années 80 et consolidé jusqu'à la fin des années 90. Or il m'a semblé que c'est l'épreuve du sida et le cadre de ces politiques publiques de prévention qui ont permis de changer radicalement l'expérience publique et privée des personnes homosexuelles.

Ainsi, c'est dès les premières années de la prise en charge de l'épidémie du sida par les pouvoirs publics suisses que l'expérience homosexuelle, telle qu'elle fut éprouvée par la maladie ou par sa menace, a commencé à être prise au sérieux. Sous la poussée de ce cadre d'action publique, l'expérience homosexuelle a fait l'objet d'une problématisation nouvelle et a été amenée à gagner des formes inédites de publicisation, formes inédites puisque se souciant tout spécialement des risques de « stigmatisation » et de « marginalisation » des populations visées par la politique de prévention. De même, c'est dans ce mouvement de problématisation de cette expérience que les conséquences indésirables du manque d'acceptation et/ou de reconnaissance sociale de l'homosexualité ont pris corps et ont trouvé à être thématisées et publicisées. Le sida n'est alors plus seulement traité dans la rubrique médicale : il devient un fait de société et l'objet de politiques publiques qui concourent à reposer la « question homosexuelle » et à faire des homosexuels des acteurs clé de la mise en œuvre de la prévention.

Face à cette situation de crise, le mouvement homosexuel suisse, non content d'avoir sollicité l'attention des pouvoirs publics sur la maladie, a su nouer une

collaboration étroite avec l'Office fédéral de la santé publique (Ofsp) et s'imposer comme un acteur incontournable de la lutte contre le sida. Ce résultat s'explique par la capacité des groupes concernés et/ou affectés (homosexuels masculins essentiellement) à convaincre les autorités sanitaires qu'une gestion efficace du problème passait par le recours à des solutions fondées sur leur collaboration et leur expertise, et non sur la contrainte et la stigmatisation. Cette conviction partagée s'est avérée déterminante, dans la mesure où elle structure la plupart des programmes publics et informe les perceptions du problème par le public.

Après la formulation et à la stabilisation d'un consensus concernant les mesures publiques à prendre, la lutte contre le vih/sida a été marquée par la naissance d'une collaboration inédite entre les associations, les collectifs ou mouvements homosexuels et l'administration publique, matérialisée par la création de l'Aide suisse contre le sida (Ass). Cet organisme a été créé également, et peut-être avant tout, en vue de l'établissement d'un vrai soutien des pouvoirs publics : ainsi l'Ass se voulait un lieu de convergence des forces capables d'accueillir une collaboration (et des financements) avec les pouvoirs publics. En ce sens, l'Ass répond avec à-propos aux exigences pratiques de l'Ofsp. L'Ofsp avait en effet contacté les membres des collectifs homosexuels en leur faisant savoir qu'il était prêt à s'engager et à mettre des fonds à disposition, de sorte à assurer le financement d'actions de prévention en direction du « public » homosexuel, sous réserve qu'il puisse faire face à un seul et unique interlocuteur.

L'Ass se fait vite connaître des médias « grand public », spécialement avec le témoignage de son second président André Ratti[2] (journaliste célèbre de la télévision suisse allemande), qui déclare lors de la première conférence de presse de l'Ass à Berne, « Je suis homosexuel, j'ai 50 ans et j'ai le sida, » et annonce que l'Ofsp souhaite devenir membre de l'Ass. De fait, très rapidement, l'Ofsp adhère à l'Ass, de sorte que c'est la première fois, en Suisse, qu'un organisme d'État demande à devenir membre d'une association privée fondée par des personnes homosexuelles.

Si l'homosexualité du président de l'Ass était affichée, il restait à savoir si certains des hauts dirigeants de l'Ofsp n'étaient pas eux aussi homosexuels… Dans ma thèse, certainement en raison de scrupules éthiques ayant quasiment

l'automaticité de réflexes, je ne me suis pas occupée de répondre à cette question et c'est sans la considérer que j'ai fait état de la collaboration inédite entre le mouvement homosexuel et l'administration publique. J'ai donc rendu compte de cette collaboration étroite sans mettre en avant le fait qu'à l'époque plusieurs dirigeants en charge de la politique de santé publique étaient homosexuels, ce que je savais pourtant par ailleurs mais que j'ai occulté, consciemment ou non.

La composante homosexuelle de l'identité et de l'expérience des personnes disposait pourtant d'une place d'importance dans ma démarche scientifique, puisqu'elle était au cœur de mon enquête, même s'il ne s'agissait pas pour moi d'élaborer une cartographie des positions des acteurs dans le « champ politique » de la santé en Suisse, mais d'appréhender le phénomène depuis une approche pragmatique, ethnographique et historique. Même si je n'ai pas utilisé une approche en termes de « champs », de « capital » et d'« habitus », l'orientation sexuelle des personnes se présentait comme une qualité pertinente qui méritait d'être relevée. En effet, il s'agissait pour moi de prendre au sérieux l'homosexualité, sous le rapport de son articulation avec la *capacité à agir* et *à ressentir* des personnes disposant de cette forme d'expérience, ainsi qu'au regard des *compétences* qu'elles ont pu acquérir ou voir validées à l'occasion de leur engagement dans le dessin des politiques de prévention de l'épidémie.

(Se) reconnaître une capacité à être affecté et attester de compétences liées à l'identité homosexuelle.

Dans une perspective pragmatique et ethnographique[3], j'ai essayé de suivre la mise en place d'un nouveau cadre de politiques publiques qui a vu naître et a consolidé une collaboration inédite entre des activistes des mouvements sociaux homosexuels et les autorités publiques, parce que les uns et les autres ont été sensibles aux changements qu'ils devaient accomplir afin de pouvoir « agir dans l'histoire » (Dodier, 2003). Pour parler comme Nicolas Dodier, dans cette optique, il s'agissait d'« examiner dans un même mouvement le temps historique » tel qu'il apparaissait aux acteurs et les raisons qui étaient

« susceptibles » de les « inciter » à devoir « envisager l'action sous cet angle » (Dodier, 2003, p. 329). Cette orientation ne sacrifiait donc pas la compréhension que les acteurs ont de l'histoire et de ses mouvements, le pari étant justement de montrer comment ils agissent dans le milieu de l'histoire et s'appuient sur un sens de ses mouvements. La référence au travail de Dodier s'imposait d'autant plus que je me suis moi aussi penchée sur une « période critique » associée à cet objet problématique émergent qu'a été le virus du sida[4].

Dans ma thèse j'ai pu montrer comment et pourquoi cette « période critique » a accouché de l'aspiration à la reconnaissance institutionnelle des couples homosexuels, mais aussi qu'elle a rendu disponible aux acteurs un lot de ressources, de cadrages et de conditions contextuelles, tant « objectives » que « subjectives », favorables à la réception et au traitement politique d'une telle aspiration. Pour cela, j'ai été attentive aux multiples réactions et actions, faisant fond sur des « engagements » (Thévenot, 2000) envers une diversité de « biens » (reconnus ou non comme étant immédiatement communs), qui ont permis d'éveiller et de soutenir la dénonciation de maux et d'injustices qui n'étaient guère thématisés jusqu'à lors. Dans notre cas, il s'agissait tout d'abord de la souffrance d'une population, devenue « population à risque » dans le mouvement de la lutte contre le sida, qui était (et reste) fortement stigmatisée, dans le sens donné par Goffman (1975), mais qui est néanmoins arrivée à véhiculer cette souffrance dans une « politique de la pitié[5] », avant de parvenir à la ressaisir dans une politique des droits, attentives à des inégalités.

Les multiples réactions suscitées par la menace du sida ont conduit à la constitution de l'homosexualité comme « catégorie pour l'action publique[6] » présentant des caractéristiques et un intérêt nouveau qui ont permis de voir émerger la question de la reconnaissance des couples homosexuels. Deux dimensions qui caractérisent les acteurs sur lesquels mon enquête a porté sont essentielles dans la perspective qui a été la mienne : la « capacité et la « compétence ». Fabrizio Cantelli et Jean-Louis Genard, dans une synthèse des travaux et perspectives de la sociologie pragmatique française, mettent au centre ces deux dimensions, tout en rappelant les principales maximes de cette approche, à savoir : prendre au sérieux les compétences des personnes, et voir « ce dont les gens sont capables[7] ».

Sous ce rapport, on peut estimer que le fait que quelques hauts dirigeants de l'administration publique suisse soient homosexuels n'est pas indifférent, puisque cela leur ouvre une série de « capacités », notamment en termes de sensibilité, de réceptivité et de réactivité à certains événements. Ces capacités peuvent, bien entendu, rester invisibles, puisqu'elles ne se font pas nécessairement valoir en l'état de « compétences », c'est-à-dire comme des « capacités » divulguées, identifiables, mises en valeur et publiquement reconnues[8]. La « capacité » qui importe ici, notamment parce qu'elle était inégalement distribuée et inégalement activée parmi les acteurs, est celle de pouvoir être affecté au plus près par la maladie du sida, d'être touché par cet événement qu'est l'arrivée de l'épidémie et sensible à la menace dont il est porteur, que ce soit en propre et directement, via une identification (« Cela me concerne du fait de mes pratiques sexuelles » ; « J'ai peur de me sentir stigmatisé ») et une projection (« Cela peut m'arriver »), ou de façon plus médiate mais non moins douloureuse, via l'expérience de la mort d'un compagnon, d'un ami proche, etc. Cette identité homosexuelle, quelle que soit le degré de son appropriation et de sa publication, peut également être grosse d'une autre « capacité » : la « capacité » à pouvoir se montrer solidaire ou au moins à pouvoir ressentir des émotions compassionnelles, emphatiques ou sympathiques à l'égard de ceux qui souffrent de cette maladie ou s'inquiètent du spectre menaçant qu'elle fait planer sur leur vie. Notons toutefois que de telles « capacités » ont de plus grandes chances d'être à l'œuvre si l'identité homosexuelle ne fait pas l'objet d'un refoulement de la part de la personne. Autrement dit, le degré de publication de cette identité, pour autant qu'il indiquerait une plus importante auto-acceptation de son homosexualité, peut peser sur l'activité desdites « capacités ».

Si nous situons la « capacité » dans l'ordre de l'expérience subjective et identitaire, la « compétence » se situerait à un niveau plus public et politique. Ainsi, on peut reconnaître à une personne homosexuelle la capacité à être affectée par les catastrophes du sida, lorsque la mort était l'horizon fatal et le rejet social une menace, quand bien même celle-ci ne fait pas de son homosexualité un trait identitaire et le gage d'un accès à des pratiques, l'un et l'autre étant susceptibles de se voir convertir en une « compétence », par exemple en une « compétence » d'expertise utile au dessin et au pilotage des

politiques de préventions (Roca i Escoda, 2006 et 2009).

En ce sens, dans mes enquêtes, j'ai pu montrer que les personnes homosexuelles, depuis des sites explicitement militants, ont fourni un travail d'expertise s'appuyant sur des « compétences » s'alimentant à des « capacités » et à l'expérience d'un pâtir spécifiquement ancrés dans leur vie, dans leur sociabilité et dans leurs pratiques homosexuelles. Après être parvenues à faire reconnaître de telles « compétences », certaines de ces personnes, pareillement issues du mouvement militant gay, ont su faire passer des revendications proprement politiques, à travers leur engagement dans la conception et le portage des politiques de lutte contre le sida. Mais si j'ai mis en valeur le rôle clé du militantisme gay, ainsi que les « compétences » des militants reconnues par les pouvoirs publics, j'ai passé sous silence l'homosexualité de plusieurs hauts dirigeants des politiques de santé publique de l'État suisse. De la sorte, je me suis rendue incapable d'en apprécier empiriquement l'importance, même sous la guise faible de la conjecture, bien que, théoriquement, mon travail entendait partir de l'expérience des personnes (de la plus intime à la plus publique) et souhaitait ouvrir les coulisses de l'action publique (là où celle-ci est préparée), afin de retracer la naissance, le calibrage et le parcours d'aspirations à la reconnaissance qui se tourneront vers le droit (en tant que médium de reconnaissance) afin de gagner en réalité.

J'ai ainsi « choisi », sans en avoir une claire conscience, de ne pas enquêter sur cette composante quant à cette classe d'acteurs des politiques publiques, arrêtée sans doute par la sensation qu'il ne s'agissait pas de faire du « commérage », qu'il convenait de ne pas céder aux sirènes de l'*outing* et que de tels traits relevaient de la *privacy* des acteurs. Malgré tout, dans les faits, il se peut bien que cette dimension de leur être ait pesé, certes pas d'une façon publique, dans les décisions qui ont menées à la création d'une nouvelle politique de santé publique : une politique qui prenait au sérieux la fragilité des personnes gays, s'inquiétait de leur marginalisation sociale et visait à conjurer la propension à la clandestinité et au repli que le sida pouvait générer au sein de cette population.

Si mon enquête a pu montrer en quoi et pourquoi « l'identitaire » devient, à un moment donné, un registre pertinent de mobilisation politique (Massicard, 2002), elle a par contre abandonné la question du poids de ce même « identitaire » dans la réception et dans le traitement politique des revendications. Et pourtant la question de la réception a été pour moi très importante. Mon travail tentait également de voir comment se sont rendus disponibles les ressources et les contextes propices au développement de ces activités de cadrage qui accompagnent l'accueil d'une mobilisation. L'événement du sida, les problématisations dont il a fait l'objet, mais aussi les séries d'actions qui furent engagées pour en circonscrire les ravages, voilà autant de choses qui constituent cet arrière-plan contextuel. Arrière-plan sur lequel s'est élevé le travail de cadrage et de mise en forme politiques de la question des « couples homosexuels ». C'est sur un tel arrière-plan, qui se donne d'abord comme un espace d'apparition offrant également un héritage de ressources politiques et organisationnelles, que se déploie et se diffuse une sensibilité publique reconfigurée. Mais celui-ci rend également disponible des motifs et des raisons d'agir légitimes, de même qu'il constitue un contexte de réception propice à l'émergence et au succès de la mobilisation qui portera la question de la reconnaissance des couples homosexuels jusqu'au sein de l'arène parlementaire. Malgré la description minutieuse de cet arrière-plan, je n'ai pourtant pas traité la question de l'identité homosexuelle des politiciens ou hauts fonctionnaires suisses, non seulement de ceux qui ont participé à la conception et au pilotage des politiques de prévention du sida, mais aussi de ceux qui avaient la compétence législative dans le traitement de la demande d'institutionnalisation des couples homosexuels en Suisse.

Fallait-il ou non le faire ? Cette question est présente dans un grand nombre de réflexions éthiques en ethnographie. Par exemple, certains chercheurs soulignent que, quand il s'agit des questions personnelles, voire intimes, le chercheur a intérêt à se demander si les éléments qu'il livre ont bien une utilité scientifique (Béliard et Eideliman, 2008) et non une fonction purement illustrative ou « d'effet de réel » (Dodier, 1994). Bien souvent, traquer les « effets de réel », et s'en débarrasser, permet de resserrer l'analyse sur l'essentiel et d'acérer son raisonnement sociologique (Béliard et Eideliman, 2008, p. 132). Cependant, il reste beaucoup de cas où les éléments essentiels à l'analyse relèvent de ces

dimensions et informations dites « privées » ou « intimes », dimensions jugées problématiques et difficiles à manier, en raison d'un principe de pudeur ou de discrétion, mais aussi parce qu'elles sont trop identifiantes pour les personnes concernées et qu'elles pourraient les exposer à des revers et à des dommages si elles étaient rendues publiques.

Finalement, c'est aussi une forme de pudeur qui m'a amené à ne pas creuser certaines questions et à ne pas prêter attention à certaines informations, me conduisant vers une autocensure. Pourtant, à l'issue de ce travail, je ne peux m'empêcher de penser qu'il aurait été intéressant de prendre sérieusement la question de l'identité sous le prisme de la capacité et des compétences, afin de creuser les enjeux identitaires de cette catégorie, et se demander jusqu'où elle peut être définie comme « sensible », car, dans le cas qui m'a concerné, le caractère sensible du terrain vient plutôt du caractère institutionnel des acteurs (lié à la problématique du sida).

« Prendre sur soi ».

Dans le cadre de ce même travail, j'ai également suivi le déroulement d'une action collective qui a initié et accompagné le parcours d'un objet juridico-politique, consistant en une proposition de loi, rédigée au départ par l'avocat d'un couple d'homosexuels. J'ai pu considérer cette proposition dans les différentes versions qu'elle a prise jusqu'à son transport auprès d'une arène politique, celle du parlement pertinent, où elle fut finalement approuvée, après plusieurs remaniements[9]. Mon enquête portait donc sur une suite d'événements et d'actions qui se sont déroulés dans un passé proche[10]. Rendre compte d'une action qui s'est tenue dans le passé, même proche, n'est pas une tâche facile. A cette difficulté s'ajoute l'intention de développer une sociologie qui prétend tenir compte de l'action *in situ*, lors même que cela ne pouvait être ici fait que depuis un regard rétrospectif. Dans ce cas, le chercheur fait donc un travail de reconstruction des sources, en essayant de comprendre l'enchaînement événementiel que celles-ci documentent, qu'elles réalisent ou auxquelles elles participent[11]. Dans ce même mouvement, j'ai tenté de retracer les actions qui ont abouti à un *produit* concret — celui de la proposition d'un projet de loi — et l'espace dans lequel elles se tenaient. Toutefois, il reste

toujours un doute quant à la fidélité et à la justesse de la reconstruction du déroulement des événements et des actions qui concourent à donner forme au processus à décrire.

Dans le cadre de ce travail au long cours, j'ai essayé de rendre compte des efforts individuels et collectifs qui ont permis d'alimenter une mobilisation et de faire valoir une cause, en étant capables de nourrir son intelligibilité, d'établir sa légitimité et de veiller à son extension. Il m'a fallu ainsi recueillir la trace d'une série d'actions entreprises au début de la configuration de la mobilisation collective, lorsque celle-ci était encore balbutiante et essentiellement officieuse, comme par exemple les toutes premières prises de contact avec les différentes associations, les efforts pour intéresser la presse, les tractations avec les députés, etc.[12] Ce faisant, j'ai pu rendre compte de l'évolution de la mobilisation, des alliances nouées et des changements de stratégies qui en ont résultés, y compris de stratégies rédactionnelles concernant le texte de la proposition du projet de loi. Bien que cette démarche puisse s'assimiler à celle d'une enquête quasi-policière, la question était néanmoins de savoir jusqu'où creuser, certes, mais aussi jusqu'où dévoiler ce que l'on pouvait savoir et/ou avoir compris du processus investigué.

Par exemple et pour le cas qui m'a concernée, fallait-il révéler l'intégralité des calculs stratégiques des acteurs ou encore divulguer très précisément les termes des négociations officieuses dont on a pu avoir connaissance ? Que convient-il de faire lorsque ce dévoilement pourrait mettre les acteurs dans l'embarras et porter préjudice à la mobilisation et au processus politique ayant fait l'objet de l'enquête, spécialement lorsque ledit processus n'a pas atteint son plein dénouement, en termes de reconnaissance des droits des personnes homosexuelles[13] ? Ici, c'est également la question de l'*autocensure* à laquelle le chercheur doit s'affronter qui resurgit, pour autant qu'il estime justes les revendications dont il a souhaité retracer l'émergence. En ce sens, je peux m'identifier à des situations qui se créent lorsque les ethnographes travaillent sur des mouvements avec lesquels ils se sentent en empathie (Esseveld et Eyerman, 1992), puisque mon enquête n'était « soumise ni aux diktats de ses commanditaires ni à ceux des enquêtés » (Weber, 2009, pp. 8-9). Cette autocensure « double » a été motivée par mon engagement presque militant

dans la cause collective investiguée, par où je suis quasiment devenue une « alliée naturelle » (Avanza, 2008) des associations homosexuelles genevoises, d'autant que j'ai établi des rapports de confiance et d'amitié avec membres et leaders de ces collectifs.

Ce faisant, j'ai pu entrevoir l'existence d'« accords tacites », très largement officieux et jamais rapportés, entre les associations homosexuelles impliquées et les députés qui ont soutenu le projet de loi sur les couples homosexuels. L'existence de ces « accords » m'a été dévoilée sous la condition que je me garde de les citer dans mon manuscrit de thèse, la crainte étant que cette divulgation puisse compromettre de futures avancées législatives. La question se complique donc passablement, puisqu'il s'agit aussi du rapport entre le chercheur et les acteurs. Ainsi, par exemple, lors d'entretiens avec des leaders associatifs, l'embarras s'installait quand ils me disaient, en regardant mon enregistreur, « Alors, tout à fait entre nous… », ou « Il y a des choses que je peux te dire *on* et *off* », ou encore « Alors, ce qui maintenant est *off*… » et « Alors, ce qui est vraiment tout à fait *off*… ».

C'est également ici que la question de l'histoire intervient à nouveau, mais plutôt du point de vue épistémologique que méthodologique. Que faire des informations qui pourraient participer à accroître l'intelligibilité de l'histoire du processus enquêté, à tout le moins au niveau de la justesse des événements, mais dont la publicisation viole le sens de la justice des personnes qui ont fait confiance au chercheur en dévoilant des identités cachées ou en parlant de compromis politiques confidentiels ? Rendre compte des négociations nouées entre plusieurs acteurs qui n'ont pas encore été dévoilées et qui apportent une meilleure compréhension du processus juridico-politique, voilà qui semble être le travail qu'on attend d'un bon historien. Mais que faire lorsque les événements ont eu lieu dans un passé très proche, que le processus n'est pas achevé, qu'il est encore ouvert et qu'il concerne l'évolution des droits des personnes ? Dans ce cas là, doit-on dévoiler des aspects de l'action qui pourraient compromettre la suite du processus ? Peut-on dévoiler des identités sensibles ? Jusqu'où peut-on aller dans la publicisation des éléments glanés lors de l'enquête ?

Comme l'écrit Joëlle Zask, dans l'enquête de type ethnographique il y a une « expérience unifiée » lorsque les enquêteurs et les enquêtés conviennent d'un point d'équilibre autour duquel l'expérience cognitive des premiers et l'expérience de vie des seconds entrent en relation, s'éprouvent et se définissent l'une par rapport à l'autre (Zask, 2004, p. 149). Mais quel est ce point ? Et que faire lorsque l'on écrit et que les acteurs ne sont pas là ? Dans toute activité de recherche il y a toujours des choix à faire, des choix qui relèvent à la fois d'une responsabilité politique et d'un engagement personnel du chercheur. Dans certains cas, le chercheur peut être amené à « prendre sur lui » de passer sous silence certaines informations.

Conclusions.

J'ai voulu intégrer une suite de réflexions qui se posent dans les recherches ethnographiques, notamment celles qui portent sur les terrains dits « sensibles ». J'ai souhaité apporter un témoignage moins ancré sur les contraintes qui entourent les rapports du chercheur aux institutions (Bouillon, Fresia et Tallio, 2005). Il s'agissait pour moi d'insister sur le parcours d'enquête, en soulevant plusieurs dilemmes éthiques qui concernent le rapport entre le chercheur et les enquêtés. Mais, contrairement à des situations d'enquête, où le chercheur est confronté à des univers de croyances qui lui sont étrangers et auxquels il n'adhère pas, j'ai été confrontée aux coulisses d'une cause collective que je crois à la fois légitime et nécessaire et à laquelle j'ai, en quelque sorte, participé. Cette situation a été positive, puisque cela m'a motivée à faire ressortir les arcanes d'une mobilisation et à rendre, sinon justice à, du moins raison d'une revendication innovante. Toutefois, je suis consciente que j'ai peut être accordé un regard trop positif à cette mobilisation, en choisissant d'adopter une posture optimiste au détriment d'une vision négative qui aurait, par exemple, mis plus l'accent sur les faiblesses des associations homosexuelles, vision que j'aurais peut être pu adopter si j'avais enquêté sur une cause collective à laquelle ma sympathie ne va pas.

Il a aussi été question de faire ressortir les liens de fidélité et les pactes de confiance avec les personnes rencontrées, lesquelles vont parfois à l'encontre de la froide exigence scientifique du chercheur (Fassin, 2008). Mon terrain m'a

amenée à réfléchir aux principes de « hiérarchisation » ou de « construction de compromis » entre ces différents engagements. Autrement dit, pourquoi dans mon cas, renoncer à divulguer des informations qui seraient pourtant pertinentes d'un strict point de vue scientifique et donner la priorité à des impératifs éthiques ? Comment doit-on hiérarchiser les intérêts de connaissance et les exigences éthiques? En quelque façon, ce que m'a appris mon enquête, c'est la chose suivante : le sens de ce qui juste, sur le plan normatif *et* stratégique, peut et doit parfois entrer en concurrence avec la quête de vérité.

Résumé

Cet article retrace une suite de réflexions et d'embarras qui sont issus de mon travail de thèse et qui concernent la question de la confidentialité. Plus concrètement, il s'agit de traiter du dévoilement d'« informations » qui peuvent être jugées comme portant atteinte à la « vie privée » des hauts dirigeants politico-administratifs. Contextuellement, il s'agit des arbitrages relatifs à la vie privée de certaines personnes que j'ai dû faire dans mon enquête de terrain et dans l'écriture de ma thèse, laquelle portait sur la reconstruction de l'histoire du processus d'institutionnalisation des couples homosexuels dans le canton de Genève, en Suisse.

La posture ici choisie consiste à accorder la priorité au registre de la compréhension sur ceux de la dénonciation et du dévoilement. En ce sens, je voudrais formuler une suite de questions qui se posent essentiellement à qui s'est engagé à suivre une perspective d'ethnographie historique à propos d'un objet en devenir. Lorsqu'on adopte une telle démarche et que l'on veut rendre compte des événements qui se sont déroulés dans un passé fort proche, il est nécessaire de tenir compte du fait que le sujet de l'enquête concerne un processus juridico-politique qui reste d'actualité et qui n'a pas atteint son terme. À partir de ce cadre, je voudrais apporter quelques réflexions sur le rapport entre la production des savoirs en sciences sociales et la gestion de leur restitution, de leur réception et de leur éventuel mésusage dans l'espace de l'action et de la décision politique.

Notes

[1] « La dimension humaine, conventionnellement mise de côté dans le modèle actuellement dominant, reprend toute sa valeur et laisse ainsi transparaître la dimension éthique inhérente à toute décision épistémologique » (Canter Kohn, 2000, p. 252).

[2] Lorsqu'André Ratti prend contact avec le comité de l'Ass, Erwin Off démissionne de sa fonction de président pour donner sa place au célèbre journaliste.

[3] En utilisant comme matériau des récits des agents, des prises de position publiques lorsque les agents ont dû se justifier au cours de leurs actions, des rapports d'activité et des archives des associations qui ont participé dans la constitution et mise en œuvre de la politique de prévention contre le sida en Suisse.

[4] Selon cet auteur, « une période critique peut être définie comme une période qui, jalonnée généralement par les différents étages de la mobilisation (de l'alerte et de la crise), est caractérisée par l'activation soutenue du sens critique des acteurs autour d'un objet problématique » (Dodier, 2003, p. 334).

[5] « C'est-à-dire une politique qui s'empare de la souffrance pour en faire l'argument politique par excellence » (Boltanski, 1993, p. 57).

[6] J'emploie cette expression de « catégorie pour l'action publique » dans le sens que lui donne Bénédicte Zimmermann (2003). L'auteure explicite que « l'entrée par les catégories et l'action, ou plus précisément par les catégories dans l'action, permet de concevoir un dialogue en actes entre histoire et sociologie ; un dialogue qui ne tendrait ni à historiciser la sociologie, ni à sociologiser l'histoire, mais à aborder la production catégorielle à travers le double prisme de l'histoire sociale et de la sociologie de l'action située. Cela implique de ne pas inférer la catégorie à une dimension ontologique, mais à une dynamique de catégorisation jamais totalement achevée. Cela signifie encore de raisonner en termes de processus, non de manière abstraite et générale, mais à

partir des acteurs, de leurs activités, polémiques et controverses, référées à des situations et des cadres d'action particuliers » (Zimmermann, 2003, p. 241).

[7] Pour ces définitions, nous nous basons sur l'article de Cantelli et Genard, « Être capables et compétents. Lecture anthropologique et pistes pragmatiques » (2008).

[8] Sur cette manière de distinguer « capacités » et « compétences », voir Stavo-Debauge, 2007.

[9] La loi sur le partenariat, approuvée au parlement genevois en février 2001, est un type de lien juridique inédit entre deux personnes du même sexe ou de différents sexes qui s'appuie sur la réglementation du mariage sans attribuer, pourtant, le statut de famille, et sans accorder tous ses privilèges.

[10] Elle prend en compte les premières années de l'émergence du sida jusqu'à l'approbation de la loi fédérale sur les couples homosexuels en 2005.

[11] J'ai donc eu à disposition différents niveaux d'événementialité, répondant à des degrés de publicité forts variables, eux mêmes très diversement documentés. Etant donné j'avais différentes natures de discours et différents niveaux d'actions, j'ai décidé de traiter le matériau en essayant de garder un récit chronologique des événements et des actions.

[12] Il est évident que je n'ai pas pu répertorier toutes leurs démarches, comme les coups de téléphone, les bruits de coulisses.

[13] En effet, la loi sur le partenariat suisse accorde beaucoup de droits aux couples homosexuels mais n'établit pas une pleine égalité avec l'institution du mariage. Les couples homosexuels n'ont accès ni a l'adoption, ni aux techniques de reproduction assistée.

Bibliographie

Matrina Avanza, « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas "ses indigènes" ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe » in Didier Fassin

et Alban Bensa, *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, Découverte, 2008, pp. 41-58.

Aude Béliard et Jean-Sébastien Eideliman, « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique » in Didier Fassin et Alban Bensa, *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, Découverte, 2008, pp. 123-141.

Daniel Bizeul, « Des loyautés incompatibles » in Christian Lalive d'Epinay et Marc-Henry Soulet, *Dilemmes éthiques et enjeux scientifiques dans l'enquête de terrain* in *SociologieS*, 21 juin 2007.

Luc Boltanski, *La souffrance à distance*, Paris, Métailié, 1993.

Florence Bouillon, Marion Fresia et Virginie Tallio (dir.), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, Ceaf/Ehess, 2005.

Fabrizio Cantelli, *L'État à tâtons. Pragmatique de l'action publique face au sida*, Bruxelles, Pie-Peter Lang, 2007.

Fabrizio Cantelli et Jean-Louis Genard, « Être capables et compétents. Lecture anthropologique et pistes pragmatiques » in *SociologieS*, 27 avril 2008.

Ruth Canter Kohn, « Résonance et raisonnement. Travail de chercheur en sciences sociales » in Jacqueline Feldman et Ruth Canter Kohn (dir.), *L'éthique dans la pratique des sciences humaines. Dilemmes*, Paris, Harmattan, 2000, pp. 249-263.

Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales » in *Cultures & Conflits*, n°47, mars 2002, pp. 15-48.

Daniel Cefaï, éditorial de *Cultures & Conflits*, n°47, mars 2002, pp. 5-13.

Nicolas Dodier, recension de Charles C. Ragin et Howard S. Becker, *What Is a Case? Exploring the Foundations of Social Inquiry* in *Revue française de sociologie*, n 35, 1994, pp. 125-128.

Nicolas Dodier, « Agir dans l'histoire. Réflexions issues d'une recherche sur le sida » in Pascale Laborier et Danny Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Puf, 2003, pp. 329- 345.

Didier Fassin, « L'inquietude ethnographique » in Didier Fassin et Alban Bensa, *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, Découverte, 2008, pp. 7-15.

Judith Hassoun, « L'implication éthique. Rencontres avec des femmes malades du sida en Côte d'Ivoire » in Jacqueline Feldman et Ruth Canter Kohn (dir.), *L'éthique dans la pratique des sciences humaines. Dilemmes*, Paris, Harmattan, 2000, pp. 67-77.

Marta Roca i Escoda, « De l'illégitimité à l'expertise. Une association homosexuelle genevoise au cœur de la mise en œuvre de la politique de prévention du sida » in Fabrizio Cantelli, Steve Jacob et Jean-Louis Genard (dir.), *Les constructions de l'action publique*, Paris, Harmatthan, 2006, pp. 79-97.

Marta Roca i Escoda, *La reconnaissance en chemin*, Zurich, Seismo, 2009 [à paraître].

Joan Stavo-Debauge, « Des faiblesses de la volonté du jeune à l'abord des épreuves de recrutement » in Marc Breviglieri et Vicenzo Cicchelli (dir.), *Adolescences méditerrannéennes. L'espace public à petits pas*, Paris, Harmattan, 2007, pp. 297-314.

Laurent Thévenot, « L'action comme engagement » in Jean-Marie Barbier (dir.), *L'analyse de la singularité de l'action*, Paris, Puf, 2000, pp. 213-238.

Florence Weber, *Manuel d'ethnographe*, Paris, Puf, 2009.

Joëlle Zask, « L'enquête sociale comme inter-objectivation » in Bruno Karsenti et Louis Quéré (dir.), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme* (*Raisons pratiques*, vol. 15), Paris, Ehess, 2004, pp. 141-163.

Bénédicte Zimmermann, « Eléments pour une socio-histoire des catégories de l'action publique » in Pascale Laborier et Dany Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Puf, 2003, pp. 241-258.